

**Décision N°DEC26-13 portant nomination de direction
d'une unité de service**

Le président de l'Université de Bordeaux

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L. 712-2 ;

Vu le code de la recherche et notamment l'article L.313-1 ;

Vu les statuts de l'université de Bordeaux en vigueur ;

Vu les statuts du dép ...en vigueur

Vu les statuts de l'US CBIB ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant modification des statuts de l'université de Bordeaux et du département sciences biologiques et médicales pour la création de l'unité de service centre de bioinformatique de Bordeaux (CBIB) en date du 13 novembre 2025

Considérant le contrat de la vague B du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2027 ;

DECIDE

Article 1 :

Madame Macha NIKOLSKI est nommée directrice de l'unité de service « Centre de Bioinformatique de Bordeaux » (US UBx 006 CBIB) à compter du 1^{er} janvier 2026 et jusqu'au 31 décembre 2027.

Article 2 :

Monsieur Alexis GROPPi est nommé directeur-adjoint de l'unité de service « Centre de Bioinformatique de Bordeaux » (US UBx 006 CBIB) à compter du 1^{er} janvier 2026 et jusqu'au 31 décembre 2027

Article 3 :

Le directeur général des services de l'Université de Bordeaux est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le 15 janvier 2026
en deux exemplaires originaux,
Dean LEWIS

